

Congrès de l'ANETT

8 et 9 juin 2023

Sommaire

Comment mener la transition écologique dans les territoires touristiques ?	2
Introduction	2
Table ronde sur la gestion de l'eau	3
Table ronde sur la gestion de l'énergie	18

Comment mener la transition écologique dans les territoires touristiques ?

Témoïn :

Pascal BERTEAUD, Directeur Général du Cerema

Avec la participation de :

Edith GUEUGNEAU, Maire de Bourbon-Lancy (71)

Gérald MARTINEZ, Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes (05)

Coprésidents de la Commission Tourisme Durable de l'ANETT

Jean-Michel BRARD, Maire de Pornic (44)

Introduction

Édith GUEUGNEAU

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Edith GUEUGNEAU, maire de Bourbon-Lancy en Saône-et-Loire, plus exactement dans le Charolais, en Bourgogne-Franche-Comté. Je suis également vice-présidente de la communauté de communes, et ancienne députée. Avec mon collègue Gérald MARTINEZ, nous tenions à vous faire part du plaisir que nous avons à être ensemble aujourd'hui. Je tiens surtout à saluer toutes les commissions que nous avons tenues pendant l'année 2022 et début 2023. En effet, nous avons eu beaucoup de succès, ce qui est important compte tenu de l'enjeu de la transition énergétique et des questions que les communes, les collectivités et les territoires se posent aujourd'hui. Nous avons des sujets très importants sur l'avenir de nos territoires et de nos territoires touristiques, avec la problématique de l'eau, mais également tout ce qui concerne les énergies, l'inflation et le coût des énergies. Nous vous remercions pour votre présence et pour votre adhésion forte dans le cadre de l'ANETT.

Je laisse Gérald MARTINEZ se présenter.

Gérald MARTINEZ

Merci, Édith. Je suis Gérald MARTINEZ, maire d'une commune des Hautes-Alpes qui compte 382 habitants et 5 000 lits. Il s'agit d'une station de ski familiale, avec trois centres de vacances actifs, qui accueillent 650 enfants en classe verte et en classe de neige de façon régulière. L'après-Covid a bien renforcé ces trois structures. Il n'y a pas de ville ni de village au-dessus de mon village : au-dessus, il n'y a que la nature. 80 % de la commune est en bois et en exploitation agricole. Je suis à la source pour l'eau, ce qui peut expliquer les difficultés que je peux avoir avec notre ministre – avec qui nous avons eu des discussions, dans la mesure où elle s'est rendue dans le département pour voir le barrage de Serre-Ponçon.

Notre commission rencontre en effet du succès, dans la mesure où elle touche à de nombreux sujets : l'énergie, l'eau, mais également les ordures ménagères, sujet qui concerne beaucoup les communes touristiques et qui constitue un enjeu environnemental primordial pour nos communes. Je suis également vice-président à l'environnement de la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar.

Je tiens à remercier Monsieur le Maire de l'accueil qu'il nous fait sur cette belle commune du bord de mer.

Table ronde sur la gestion de l'eau

Édith GUEUGNEAU

Cette table ronde se focalisera sur l'eau, et sera l'occasion de partager trois témoignages : le mien en tant que maire de Bourbon-Lancy, qui est une petite station thermale, celui de Gérard MARTINEZ, et celui de Monsieur le Maire de Pornic. Nous attendons beaucoup de vous, car nous avons besoin de connaître les problématiques que vous rencontrez sur nos territoires touristiques, l'objectif étant de pouvoir alimenter les travaux de notre commission. Nous avons également le souhait de voter une motion à la fin du Congrès afin de faire remonter ces problématiques à notre Gouvernement : même si la ministre est venue nous voir aujourd'hui, je pense qu'il y a beaucoup de sujets à matérialiser par écrit et à envoyer au niveau des différents ministères.

Je propose de commencer par un point d'étape : comme vous le savez tous, l'année 2022 a été marquée par un phénomène de sécheresse important, ce qui nous a tous conduits à prendre des mesures très restrictives, avec notamment des arrêtés préfectoraux quant à l'usage de l'eau dans nos communes. Les précipitations, particulièrement faibles, n'ont pas permis de recharger les nappes phréatiques. Ces épisodes répétés de sécheresse et de précipitations ont pu causer des désastres dans certains territoires, d'autant qu'ils se sont renouvelés. Cet hiver, en début d'année, nos territoires n'ont pas reçu beaucoup d'eau. En revanche, au printemps, des pluies incessantes ont frappé nos territoires. Il n'y a donc rien de régulier, ce qui conduit à se poser beaucoup de questions. Il s'agit d'un défi pour nos collectivités, car nous devons avoir la capacité de nous adapter à ce changement climatique, qui ne peut que nous interpeller. Des solutions existent, avec notamment de nouvelles technologies qui pourraient nous permettre d'agir différemment. Je pense notamment à la réutilisation des eaux usées : c'est un sujet dont on parle aujourd'hui, mais il convient de lever les freins et de travailler à l'harmonisation de cette possibilité d'utilisation des eaux usées sur l'ensemble du territoire. En effet, selon le département où vous vous trouvez, les politiques sont différentes. Par ailleurs, nous devons améliorer le rendement de l'eau potable. Aujourd'hui, les collectivités sont fortement impliquées sur des schémas directeurs de l'eau potable, mais avec des enjeux financiers très importants. Nous en parlons tout à l'heure : pendant des décennies, ce n'était pas la priorité des élus, car tout ce qui se faisait en souterrain n'était pas visible. Aujourd'hui, en tant que maires des collectivités, nous nous sentons très responsables de la transmission des réseaux aux générations futures. Ce point vaut également pour les eaux usées.

L'objectif de cet atelier est de montrer l'impact à moyen et long terme du réchauffement climatique, et de comprendre de quelle manière les opérateurs de l'eau ont la capacité de nous accompagner. S'il existe une volonté politique des élus, se pose toutefois la question des moyens, sans compter le sujet de l'ingénierie et celui de l'accompagnement. Veolia, Suez et la Saur sont présents aujourd'hui, et nous les en remercions : il est nécessaire de comprendre de quelle manière ils peuvent nous accompagner, afin de construire en commun des solutions spécifiques et adaptées aux territoires. Ce sujet est donc très important. Nous savons que des initiatives sont d'ores et déjà prises sur les territoires, mais nous aimerions partager vos expériences au niveau des communes touristiques, pour lesquelles l'eau est un enjeu essentiel, avec notamment des conflits d'usage. Les problématiques sont donc nombreuses, et c'est ensemble que nous pourrions y répondre, avec l'accompagnement de structures comme Veolia, Suez et Saur, mais également avec le soutien de l'État : en effet, s'il n'y a pas de moyens et de volonté de l'État d'accompagner les territoires dans les initiatives que ces derniers entendent porter, la situation sera compliquée – nous en avons discuté ce matin avec notamment l'évocation de la baisse des dotations. Or, nous voulons absolument protéger nos stations touristiques et balnéaires, car leur avenir économique est très important.

Sont également présents avec nous Pascal BERTEAUD et Marie-Christine HUAU, que je laisse se présenter.

Pascal BERTEAUD

Bonjour. Je suis le Directeur général du Cerema. Je vous présenterai tout à l'heure ce que nous faisons, et ce que nous pouvons continuer à faire ensemble.

Marie-Christine HUAU

Bonjour. Je suis Directrice du grand cycle de l'eau, qui englobe tout ce qui concerne la préservation des milieux aquatiques et des ressources qui sont indispensables pour permettre de produire de l'eau potable et épurer nos eaux, et ainsi, tout simplement, pour pouvoir vivre. Nous aurons l'occasion d'échanger et de répondre à vos interrogations. J'ai bien noté votre préoccupation consistant à déterminer ce qu'il est pertinent de faire et le sens dans lequel il convient d'aller. Il est vrai que, quand on est tous perturbés, comme c'est le cas aujourd'hui, il s'agit d'une vraie question.

Pascal VIZIER

Je suis Pascal VIZIER, et je représente Suez Eau France.

Christophe TANGUY

Je suis Christophe TANGUY, Directeur général adjoint du groupe Saur. Pendant de nombreuses années, j'ai été en charge des opérations. Aujourd'hui, je m'occupe de tous les projets stratégiques, dont le sujet du plan Eau, avec ma collègue ici présente, Estelle GRELIER, qui a la charge du développement.

Pierre-Étienne DELFLY

Vous parliez tout à l'heure de financement : je représente quant à moi l'éco-organisme Alcome, qui existe depuis maintenant deux ans, et qui a justement l'objectif d'être une source de financement sur la transition écologique. Je vous en parlerai tout à l'heure.

Jean-Michel BRARD

Je suis maire de Pornic et président de l'agglomération – sachant que je gère l'assainissement par l'agglomération –, mais je suis surtout président d'Atlantic'eau, qui est un syndicat départemental réunissant 145 communes de Loire-Atlantique, avec entre 200 et 300 000 abonnés. Ce syndicat gère tout un réseau de distribution, de transport et bien sûr quelques usines de traitement d'eau potable, avec une usine principale, basée à Basse-Goulaine, qui récupère de l'eau dans les nappes alluviennes de la Loire et qui distribue 70 % de l'eau potable sur notre territoire. Les enjeux, sur un territoire comme la Loire-Atlantique, consistent à gérer une production d'eau suffisante pour un bassin de vie qui est en forte attractivité : nous gagnons ainsi tous les ans une vingtaine de milliers d'habitants sur notre territoire de la Loire Atlantique. Le sujet est donc celui de la raréfaction de la ressource et de sa fragilité à plusieurs niveaux. Aujourd'hui, le débit de la Loire constaté sur notre estuaire est de 400 mètres cubes par seconde. Or, la moyenne depuis 1900 est de 800 mètres cubes par seconde : vous voyez l'état du débit de la Loire, qui est très inquiétant, alors que nous avons eu un hiver sur notre territoire pornicais très pluvieux, dans la mesure où les nappes sont pleines. D'ailleurs, les arrêtés sécheresse ne sont pas des arrêtés liés à la distribution d'eau potable via le réseau d'alimentation, mais via la ressource de nos nappes. On interdit l'usage de l'eau de nos nappes pour les préserver dans le cas d'un accident de la Loire ou d'une baisse de son débit. En effet, en dessous de 100 mètres cubes par seconde, nos usines se mettent à l'arrêt parce que le sel remonte sur l'estuaire et arrive dans nos usines de potabilisation : de fait, vers le 15 août, nos usines peuvent très rapidement se retrouver en arrêt en raison du petit débit de la Loire. Je le dis parce que, souvent, les arrêtés préfectoraux dans notre territoire ont fait un amalgame en invitant à arrêter de prendre de l'eau au robinet, ce qui a conduit ceux qui avaient un puits à pomper dedans. Or, c'est

exactement l'inverse qu'il faut faire. Tout cela est encore très mal compris par nos populations, qui pensent qu'un arrêté sécheresse impose de ne plus prendre d'eau au robinet. Or, il faut savoir d'où arrive l'eau du robinet. De plus, il ne faut pas arrêter d'arroser, car nous avons besoin de nos arbres, de notre biodiversité et de la fraîcheur : il y a donc un réel sujet de pédagogie.

Sur notre territoire, le département est structuré avec un gros maillage du monde rural. Nous sommes évidemment très soucieux de ce qui se passe en amont sur la Loire, du plus haut jusqu'à l'industrie (y compris les centrales nucléaires), jusqu'aux citoyens et jusqu'aux stations d'épuration, qui rejettent dans le milieu. Il y a en effet un sujet qui est celui du rejet de ces eaux de station d'épuration, qui sont finalement remises dans le milieu sans être en réserve sur des territoires qui en auraient la nécessité. Je pense notamment aux manifestations sur les bassines d'eau en Vendée alors que, à côté, on rejette de l'eau, ce qui fait qu'il n'y a pas de réserves d'eau pour éteindre un incendie. Aujourd'hui, à Pornic, seule une canalisation nous dessert l'été, canalisation qui arrive de Basse-Goulaine : l'eau que vous buvez au robinet fait déjà 50 kilomètres pour arriver chez nous. En cas d'acte de malveillance, de rupture mécanique ou d'un incendie à l'usine de Basse-Goulaine, nous n'aurons plus d'eau sur le littoral du sud de la Loire-Atlantique. Les enjeux sont donc la sécurisation en transport, mais également la sécurisation de la qualité de l'eau brute que l'on pompe. À Basse-Goulaine, il s'agit d'une nappe alluvienne : l'eau est donc déjà filtrée. Mais l'usine de la Roche, qui dessert Nantes Métropoles, se situe quant à elle en surface. De fait, l'eau est telle qu'elle est à la sortie de la Loire. Or, dans les Pays de la Loire, les masses d'eau brutes ne sont reconnues potables que pour 10 % d'entre elles. Cela s'explique notamment par les effets de l'industrie, de l'agriculture. Au syndicat départemental, nous comptons une trentaine d'agents, dont un service R&D que nous avons mis en place avec des chimistes. Aujourd'hui, j'ai un vice-président qui est chercheur dans ce domaine. Quand on analyse de l'eau potable chez nous, on retrouve par nos systèmes de bio-essai ou de streaming 4 000 molécules différentes, dont seules 300 sont connues. Cette situation peut inquiéter, sachant qu'il peut exister un effet cocktail. Sur ce sujet, les normes sont assez strictes, et je peux vous assurer qu'il est très probable qu'elles soient dépassées. Cette situation dure depuis des années, et il est temps que les élus que nous sommes se penchent sur le sujet de la qualité de l'eau. On parle souvent de souveraineté alimentaire, mais le premier élément de souveraineté alimentaire, c'est l'eau.

Le dernier problème est celui de la sécurité sur un territoire littoral. En effet, cette eau ne provient que d'un seul tuyau. À cela s'ajoutent des châteaux d'eau et des usines qui sont très fragiles : en effet, un acte de malveillance peut survenir et, aujourd'hui, nous sommes constamment inquiets face à de tels risques. Rien n'est plus vulnérable qu'un château d'eau : si vous mettez une goutte d'un produit malveillant dans un château d'eau, c'est toute une population qui est attaquée. Lorsqu'on est une station balnéaire, avec 60 000 personnes qui arrivent l'été à Pornic, cela peut engendrer en quelques minutes une catastrophe de grande ampleur bien plus grave qu'un incendie.

Voilà pour mon témoignage sur les enjeux de l'eau sur un territoire touristique : problèmes de qualité, problèmes de quantité à venir, problèmes de sécurité.

Édith GUEUGNEAU

Bourbon-Lancy est une petite commune, une station thermale. Nous sommes 5 000 habitants, et nous accueillons chaque année 4 000 curistes. Nous sommes situés sur plusieurs itinéraires, notamment la Loire à vélo. Beaucoup de touristes viennent donc jusqu'à nous. Nous avons essayé d'anticiper le manque d'eau pour nos populations, ce qui nous a conduits à travailler sur un dossier visant la création de trois nouveaux puits de captage. Ces dossiers sont difficiles à monter, car les règles sont drastiques, d'autant que certaines subventions et certains accompagnements valables pour un programme ne le sont pas pour le suivant. De fait, au moment où les puits ont été réalisés, nous n'avions plus les mêmes aides. Cependant, nous sommes allés au bout de ce projet, ce qui nous permet aujourd'hui d'alimenter notre population.

Nous avons travaillé sur un schéma directeur de l'eau potable : chaque année, nous avons une enveloppe dédiée aux travaux. Nous travaillons avec Suez, qui est notre partenaire. Récemment, nous venons d'avoir notre schéma directeur de l'assainissement. Ce schéma s'élève à 13 millions d'euros : il nous faudra donc cent ans pour le rénover, ce qui sera compliqué si nous ne recevons pas d'aide. La particularité de Bourbon-Lancy est son eau thermale, qui sort à 58 degrés : nous avons donc la possibilité de travailler sur la géothermie. La station thermale a optimisé la géothermie, et ces sources thermales appartiennent à un hôpital. Nous avons contractualisé un CLTE en 2014, ce qui nous permet de travailler chacun sur la ressource en eau et sur la façon dont le rejet de l'eau thermale arrive dans un plan d'eau et à la station d'épuration – où l'eau ressort polluée, à 34 degrés. Il existe donc également des enjeux sur ce sujet, ainsi que sur le sujet des rejets de notre station d'épuration dans le milieu : notre schéma directeur de l'assainissement nous permettra de réguler ces différents sujets.

Nous avons beaucoup travaillé sur la pédagogie avec les habitants. Nous essayons également d'établir un schéma spécifique pour nos bornes incendie, sachant que, outre la station thermale, nous avons également un petit quartier médiéval. Il existe donc également des enjeux de sécurité à ce niveau. Par ailleurs, nous travaillons sur notre stade de football et notre stade de rugby dans le but de récupérer les eaux. Ce projet devrait être mené à bien entre 2023 et 2024. Notre intention est de travailler sur tous les sujets de façon transversale afin d'économiser l'eau et de l'utiliser le mieux possible. Nous avons également un enjeu lié à l'agriculture, notamment avec des cultures comme le maïs, qui utilisent beaucoup d'eau tirée de la Loire. Or, pour ces cultures du maïs qui se situent de chaque côté de la Loire, les départements de Saône-et-Loire et de l'Allier n'avaient pas la même politique : en Saône-et-Loire, la consommation d'eau pour ces cultures était arrêtée, tandis qu'elle se poursuivait dans l'Allier. Cette situation conduit à des crispations.

Par ailleurs, je tiens à parler de ces villes touristiques qui font beaucoup d'efforts pour fleurir, aménager et améliorer. À Bourbon-Lancy, ville « trois fleurs », notre intention est de travailler sur des plantes et des végétations qui demandent peu d'eau. Nous avons donc beaucoup d'actions pour réduire la consommation d'eau, sujet qui nous préoccupe tous.

Gérald MARTINEZ

Nous allons finir par la montagne. Il est certain que la problématique de l'eau telle qu'elle est présentée aujourd'hui est préoccupante et anxiogène. Cependant, il convient de relativiser ce sujet. Nous avons encore des glaciers, même s'ils pourraient disparaître en 2050, et le permafrost, qui pourrait quant à lui durer jusqu'en 2100. Nous avons donc ce délai pour agir de façon correcte, ce qui suppose de se poser les bonnes questions. Contrairement à mes collègues, je suis à la source. J'ai de l'eau. L'an passé, ce fut la première année depuis que je suis maire - j'ai été élu en 2008 - où je n'ai pas eu de période d'étiage. Les sources ont donc donné. 120 vaches laitières sont présentes sur la commune, et sont alimentées à raison de 130 litres d'eau par jour et par vache. Une réserve collinaire a été réalisée en collaboration avec l'agriculture et la station de ski pour la neige de culture. Je n'ai pas eu de problème avec les associations environnementales. J'ai travaillé sur la biodiversité avec le parc national des Écrins, dont Saint-Léger-les-Mélèzes fait partie afin de renforcer la protection de deux espèces protégées, dont le triton alpestre. La réserve collinaire nous a permis d'arroser les cultures et d'alimenter les vaches en eau : je pense qu'il est nécessaire de réfléchir aux réserves collinaires à l'avenir, car cela permettrait de sécuriser ce qui se retrouve en aval. En effet, l'eau que nous utilisons finit par couler. Ma suggestion consiste donc à partir de la côte et à monter progressivement, en sécurisant au fur et à mesure les réseaux, ce qui permettra d'avoir un ensemble cohérent en arrivant en haut.

Nous connaissons tous les reproches qui nous sont faits : la neige de culture, l'agriculture... Or, cette eau n'est pas utilisée pour répondre à des besoins personnels. Nous sommes par ailleurs très économes en eau. Nous sommes du Sud : nous n'avons donc pas l'habitude de dépenser inutilement notre eau. J'ai aimé le discours de notre président de région, Renaud Muselier, qui a rappelé que, depuis que le barrage de Serre-Ponçon a été

construit, Marseille n'a pas manqué d'eau, tant pour l'agriculture que pour la consommation en eau potable. Il convient donc de se poser les bonnes questions, l'objectif devant être de sécuriser en amont l'eau qui sera restituée au fur et à mesure pour toutes les zones côtières. Il est nécessaire de réfléchir aux réserves collinaires et aux barrages sur les cours d'eau pour garder le maximum d'eau au moment où elle est présente. Je suis interconnecté avec cinq communes, sachant que j'ai trois sources sur le village, avec la plus grosse nappe phréatique de la vallée. Cela permet de procéder à des pompages tandis que les trois sources alimentent en gravitaire. Nous ne sommes donc pas de mauvais élèves sur ce sujet, ce qui ne nous empêche pas d'être stigmatisés à longueur de temps – sans parler de la station de ski, alors que, au printemps, la neige fond et est restituée à la nature. Notre réserve collinaire a été très utile l'an passé, car elle nous a permis de ne pas utiliser le réseau d'eau potable : cela a été très bénéfique pour nos agriculteurs et l'arrosage de nos prés et de nos champs.

Pascal BERTEAUD

Je suis particulièrement heureux de participer à la séance de ce jour, tant en tant que Directeur Général du Cerema qu'en tant que directeur de l'Eau il y a très longtemps. J'avais alors beaucoup travaillé avec l'ANETT sur la question de la qualité des eaux de baignade et de la mesure de la qualité de ces eaux : nous avons mené à l'époque un combat commun sur ce sujet, que nous avons fini par gagner, considérant que mesurer la qualité une fois par mois et fermer la plage pendant un mois en cas de problème n'avait pas grand sens. Même si l'administration est difficile à faire bouger, cela reste possible si on apporte collectivement de bons arguments. Cela suppose de travailler sur le fond : sur ces questions de quantité d'eau, c'est ce que nous devons faire aujourd'hui.

Le Cerema est l'héritier de l'expertise du ministère de l'Équipement : cet établissement public propose aujourd'hui à l'État, aux collectivités et aux entreprises de l'expertise sur les sujets de bâtiments, de mobilité, d'infrastructures, de risques et, plus généralement, une expertise territoriale intégrée. Nous savons tous que, avec le changement climatique, la situation dans 30 ans sera différente : il s'agit donc de s'y préparer et de trouver les moyens dans ce but. Sur ce plan, le Cerema a une activité d'accompagnement assez forte de l'ensemble des acteurs publics, avec la mise au point de méthodologies, des recherches et de l'accompagnement sur le terrain. Le Cerema est aujourd'hui à la fois un outil de l'État et un outil des collectivités : en effet, nous avons à ce jour 750 collectivités adhérentes. L'objectif est de faire en sorte que l'expertise nationale ne serve pas qu'à l'État, mais soit également mise à disposition des collectivités.

Le message principal qui sera le mien aujourd'hui est le suivant : avec le changement climatique, nous allons connaître des changements majeurs sur chacun des domaines de l'aménagement : l'eau, l'énergie, l'occupation de l'espace avec le recul du trait de côte, les activités économiques... Dans 50 ans, à Bordeaux, le climat ne sera plus le même, et il sera donc difficile de faire du vin de Bordeaux. Cela entraînera des conséquences sur tous les sujets, y compris sur des sujets très techniques auxquels on ne pensait pas initialement, notamment les routes. En effet, avec la hausse des températures, les couches de cailloux qui constituent les routes ne se comporteront plus de la même manière, ce qui conduira à redimensionner les routes. Le changement climatique exercera donc une influence forte sur un grand nombre de sujets, y compris des sujets très techniques.

Il existe toutefois de bonnes nouvelles. Tout d'abord, il y a des solutions à chacun des sujets, même si certaines restent à créer. Il convient donc de ne pas paniquer. Se pose dès lors la question du coût de ces solutions, mais il convient de rappeler que ce phénomène ne se produit pas du jour au lendemain : il a commencé, et s'étalera sur 20 ou 30 ans. De fait, les stratégies d'investissement peuvent s'étendre sur le moyen terme, ce qui redevient acceptable. Cela suppose de commencer dès à présent à mettre en œuvre des solutions et des méthodes différentes. Or, si l'humanité a toujours connu des ruptures de cette nature depuis 10 000 ans et a toujours su les franchir, cela a toujours généré de grandes crises. L'enjeu de cette question d'adaptation au changement climatique n'est donc pas de savoir si nous serons capables de nous adapter ou non – je n'ai aucun doute quant au fait que

l'humanité, et la France en particulier, saura s'y adapter –, mais de savoir si nous serons en mesure de nous adapter en amont ou si nous laisserons la situation actuelle se dégrader, ce qui débouchera sur une crise qui forcera l'adaptation à se faire de façon très violente.

S'agissant de l'eau, toutes les simulations que nous avons aujourd'hui montrent que la quantité d'eau douce disponible diminuera dans les 50 à 100 prochaines années. Sa répartition dans le temps et dans l'espace va beaucoup varier. Nous aurons beaucoup moins d'eau douce dans la zone tempérée, notamment en France, et sa présence sera beaucoup plus concentrée à travers des épisodes d'orages et des crises de sécheresse beaucoup plus fréquentes. Nous devons donc inventer de nouveaux modes d'utilisation de l'eau. Les systèmes dont nous disposons aujourd'hui sont adaptés au climat qui était le nôtre jusqu'à présent : ce climat étant appelé à changer, ces systèmes doivent également évoluer. La question de la réutilisation de l'eau est aujourd'hui majeure, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, avec la question de l'eau qui est envoyée dans les stations d'épuration : plutôt que de rejeter ces eaux à la sortie de la station, celles-ci pourraient être utilisées pour irriguer les champs. Cette solution de réutilisation des eaux usées est très adaptée aux zones littorales, car elle n'aura pas d'effets négatifs. Avec une autre association d'élus, le Cerema a signé le mois précédent une convention visant à développer fortement la réutilisation des eaux usées sur les zones littorales. Nous allons lancer un appel à manifestation d'intérêt dans ce sens. En ce qui concerne les pratiques agricoles, deux éléments doivent être pris en compte. Tout d'abord, l'irrigation agricole n'est pas une invention du XXI^e siècle : on irrigue depuis les débuts de l'agriculture. Cependant, irriguer le maïs, qui est une culture tropicale, sur des sols sableux comme il en existe en Poitou-Charentes, demande beaucoup d'eau. Or, ces sols ne retiennent pas l'eau : ce n'est donc pas une bonne idée, même si cela ne signifie pas pour autant qu'on ne peut pas faire d'agriculture en Poitou-Charentes. Il est nécessaire de travailler sur les choix cultureux pour trouver des cultures adaptées à la quantité d'eau disponible.

En ce qui concerne les réserves collinaires, il existe des débats violents sur les bassines, avec des avis très opposés qui n'ont pas grand sens : en effet, il convient de réfléchir à l'échelle d'un territoire, pour savoir ce que ce dernier peut supporter. Si vous prenez un très grand territoire et placez une réserve au milieu, vous n'empêcherez pas l'eau d'aller à la nappe : il n'y aura donc pas d'effet, et vous aurez même un gain net. A contrario, si vous mettez de très nombreuses retenues sur un petit territoire, l'eau sera retenue et n'ira pas à la nappe, ce qui engendrera un effet négatif. Nous prônons donc une analyse territoriale fine, ce qui exige des études pour comprendre les phénomènes et décider du bon dosage.

Le sujet majeur est de comprendre que l'eau doit être gérée collectivement. En 1964, on a créé les agences de l'eau. En 1992, on a créé les SDAGE et les SAGE. Il convient de persévérer dans cette voie : face à une quantité d'eau utilisable en diminution, l'ensemble des acteurs doit discuter pour définir les priorités. Au Cerema, nous mettons au point un outil, Strat'eau, dont l'objectif est de réunir l'ensemble des acteurs d'un secteur pour réfléchir sur la base de scénarios permettant d'évaluer l'impact des décisions prises par ces différents acteurs. L'objectif est de trouver le meilleur compromis possible, sans oublier les questions de tarification. En effet, tout compromis suppose de réfléchir à ce qu'il est possible de faire sur le plan financier et d'identifier l'acteur qui sera amené à payer. Les solutions peuvent être très différentes selon les territoires : certains territoires peuvent estimer être capables de beaucoup investir et choisir des solutions à base de désalinisation, ce qui impliquera une forte augmentation du prix de l'eau, tandis que d'autres pourraient décider de maintenir des coûts bas, en acceptant une baisse des quantités. Il nous semble que ces décisions doivent être prises collectivement. Or, avec les agences de l'eau, les SDAGE et les SAGE, nous avons déjà cette habitude : si nous continuons dans cette logique, nous devrions y parvenir.

Autre point important : la qualité des réseaux d'eau. Dans certains secteurs, le syndicat de l'eau investit très fortement dans l'entretien de ses réseaux, avec des taux de fiabilité de plus de 90 %, tandis que, dans d'autres, la volonté est de ne pas augmenter le prix de l'eau, voire de rendre l'eau gratuite, ce qui conduit à ne pas investir dans les réseaux. Je peux vous garantir les résultats d'une telle politique : faute d'investissements pendant 20 ou 25 ans, la moitié de la population n'aura plus d'eau, car le réseau fuit et les populations qui

se trouvent en bout de réseau n'en reçoivent plus. Cet aspect économique est majeur, et doit être pris en compte. Cela nous amène à la question du prix de l'eau : sur ce sujet, il n'est pas possible de réfléchir à des solutions si, dans le même temps, on ne réfléchit pas à l'acceptabilité pour les populations. Là encore, les hypothèses diffèrent.

Ces problématiques relatives à l'eau se retrouvent également sur d'autres sujets. Au Cerema, nous sommes très occupés par les questions du recul du trait de côte. En effet, les projections à 50 ou 80 ans montrent que nous aurons de l'ordre de 40 à 50 000 bâtiments détruits, ce qui est très important. Nous militons auprès des collectivités et de l'État pour que ce sujet soit pris en charge, afin que des solutions soient trouvées en fonction des endroits : dans certaines régions, il sera possible de conforter le trait de côte, tandis que ce ne sera pas possible dans d'autres. Tout ce travail est essentiel, car il interroge la façon dont on a aménagé nos territoires depuis trois ou quatre siècles à l'aune de conditions différentes.

La situation est la même pour les énergies, sachant que nous considérons qu'il n'existe pas de solution miracle. Nous avons beaucoup travaillé sur les sites propices aux ENR, sur l'éolien en mer et sur l'accompagnement du renouveau du nucléaire. Or, dès qu'un aménagement est lancé, des opposants apparaissent car cela implique un changement de leur environnement, ce qui peut être vécu comme très négatif. Il y a donc un énorme travail d'accompagnement de la population, mais sans illusions. En effet, le changement climatique est un vrai changement : il est possible d'en minimiser les conséquences pour les populations, mais il y aura forcément des conséquences. Aujourd'hui, il n'existe pas de solution miracle pour produire de l'énergie qui ne gêne personne. Il va donc falloir travailler en commun.

En conclusion, les changements dus au changement climatique sont monstrueux ; il ne faut pas les occulter. Nous travaillons beaucoup pour le ministre Christophe BÉCHU sur le scénario dit « +4 degrés ». Je rappelle que, dans le scénario du GIEC à +1,5 degré, la France est à +2,2 degrés, car il s'agit d'une moyenne mondiale, et la France est toujours un peu au-dessus. Le scénario à +4 degrés est malheureusement très probable, ce qui suppose un grand nombre de changements. Nous ne devons pas nier ces changements majeurs, et il convient donc d'y faire face, sachant que nous avons des solutions et du temps.

Gérald MARTINEZ

Merci. Je vous propose de poser vos questions ou de parler de vos territoires.

Edgard BARBE

Bonjour. Je suis adjoint à l'urbanisme de la ville de Pornic. Les territoires touristiques impliquent en effet des populations supplémentaires, mais également des productions alimentaires supplémentaires. Ici comme ailleurs, nous manquons d'eau, en particulier en été. Nous avons vu à Sainte-Soline la problématique des bassines. Ici, nous avons un fleuve côtier, le canal de Haute Perche, qui déverse deux fois par jour des quantités considérables d'eau à la mer. Pourrait-il être envisagé de réfléchir à des rétentions d'eau pour favoriser l'agriculture et la production animale en été ? Dans le Sud-Ouest, il existe un fleuve du nom d'Adour : depuis 50 ans, ce fleuve est canalisé par des lacs. De fait, l'arrosage du maïs, avec des rendements exceptionnels, ne pose aucun souci. Ce phénomène ne pourrait-il pas être étendu ? Une rétention de 10 % d'eau ici ne devrait pas poser un problème écologique insurmontable.

Pascal BERTEAUD

Je connais bien le système Adour. L'intérêt de ce système est de permettre une gestion collective de la ressource à l'échelle d'un bassin versant. Dans les années sèches, des restrictions peuvent être décidées, mais celles-ci sont gérées collectivement de la façon la plus équitable possible. J'ai été très volontaire, en tant que directeur de l'Eau, sur l'idée d'avoir une gestion collective de l'eau, notamment sur l'agriculture. C'est ce qu'on a essayé de faire, notamment à travers la création d'organismes de gestion collective. Ce fonctionnement est satisfaisant dans certains endroits où les agriculteurs ont réussi à se

mettre d'accord, mais ce n'est pas le cas partout. Je vous rejoins : c'est à travers un système collectif que nous y arriverons. Quant aux retenues, il est nécessaire de regarder des solutions correctes d'un point de vue environnemental. Il est évident que, dans une zone proche de la mer comme l'est Pornic, une partie importante de l'eau part directement à l'océan. De fait, en retenir une partie aura moins d'impact sur le plan environnemental que dans des zones de moyen bassin ou de tête de bassin. Nous n'avons pas d'avis sur le fond : il convient de regarder, à une échelle suffisamment large, quelles sont les limites de l'exercice. J'insiste fortement sur la dimension collective à une échelle suffisamment large. Il convient d'être capable de regarder à une bonne échelle ce qu'il est possible de faire raisonnablement du point de vue environnemental, ce qui nous fait militer en faveur d'une gestion collective – ce qui est le cas de l'ensemble du bassin de l'Adour.

Marie-Christine HUAU

Il faut garder en tête que nous disposons en France de deux atouts. Notre pays dispose d'un potentiel hydrique extraordinaire, presque unique en Europe, et il bénéficie d'une particularité assez rare dans le monde dans la mesure où il connaît sur son territoire la naissance et la mort des fleuves d'eau douce, ce qui évite les conflits transfrontaliers comme cela peut se constater aujourd'hui dans certaines zones dans le monde. Nous ne connaissons donc pas de guerre de l'eau avec d'autres pays. En revanche, nous avons des risques ponctuels entre usagers sur un territoire. Nous avons cependant pour atouts d'avoir de l'eau, du temps et des opérateurs dignes de ce nom pour accompagner les acteurs des territoires, opérateurs qui font école dans le monde : ce qui fait l'école de l'eau dans le monde, c'est bien ce que nous avons bâti collectivement en France.

Votre question me conduit à rebondir sur un changement d'approche, consistant à partir de l'estuaire pour remonter à la montagne. Cela conduit à inverser la logique consistant à suivre l'écoulement de l'eau de la terre à la mer. Il s'agit de remonter le fil, en essayant de comprendre comment il est possible de mieux travailler ensemble et de piloter à partir de l'aval, ce qui suppose de tous travailler ensemble sur un territoire. Je rappelle en effet que, contrairement à l'énergie, l'eau est une ressource qui impose une gestion territorialisée, car elle ne se transporte pas sur de grandes distances. Votre question renvoie à une approche silotée : or, ce temps-là doit être derrière nous. Il convient d'apprendre à se mettre autour de la table, ce qui suppose de disposer d'outils. Or, nous avons la chance d'avoir déjà des outils de l'État. Les derniers en date, les fameux PTGE, sont des outils très mal utilisés, mais qui sont au cœur de cette gestion territorialisée. Les deuxièmes outils sur lesquels nous avançons nous-mêmes portent sur l'accompagnement des collectivités : il s'agit de comprendre quelle est la meilleure manière de vous accompagner pour anticiper et prendre la bonne trajectoire, ce qui suppose de déterminer quels sont les outils d'anticipation qui permettront de comprendre la situation d'un territoire pour choisir les solutions adaptées. En effet, il n'y a pas pénurie de solutions : les solutions existent, de même que la technologie. En revanche, il est nécessaire de trouver la bonne trajectoire. Pour répondre à ce besoin, des outils sont en cours de développement. Le Cerema travaille aujourd'hui sur un outil d'aide à la résilience des systèmes d'eau et d'assainissement sur un territoire. Il s'agit également de mieux connaître les quantités d'eau présentes dans les nappes : comme Monsieur BRARD l'a indiqué, les arrêtés sécheresse ne donnent pas l'information nécessaire pour anticiper et piloter, et des outils sont donc nécessaires. Nous avons la chance de travailler sur ce sujet avec des organismes d'État qui disposent d'une réelle expertise dans ces domaines, comme le BRGM. Nous travaillons également sur l'identification des bons choix. Je reprends votre exemple : en bord de mer, on se dit naturellement qu'il faut faire de la réutilisation d'eaux usées traitées, mais à une condition. En effet, si on réutilise les eaux usées traitées partout jusqu'à cent kilomètres du littoral, mais qu'on substitue à une eau qui était une eau de forage, on constatera une avancée de la mer. Ce n'est donc pas une bonne solution. En revanche, c'est la bonne solution si les pompages, comme à Basse-Goulaine, se font dans la nappe alluviale, et si l'eau s'en va à la mer. Cela signifie qu'il ne faut surtout pas raisonner sur la base d'une solution unique pour l'ensemble du territoire. Il est nécessaire de contextualiser et d'avoir une logique par bassins et sous-bassins territoriaux. Quant à l'enjeu des réserves collinaires, je reviens à l'exemple de Serre-

Ponçon. En effet, Serre-Ponçon n'est rien d'autre qu'une bassine, mais qui présente deux avantages. Tout d'abord, elle s'inscrivait vraiment dans une logique de réserve collinaire, avec une eau qui s'écoule. Je rappelle que les glaces des montagnes vont fondre : cela signifie que la saisonnalité habituelle n'existera plus. L'eau qui fond au printemps, au moment où on en a besoin pour les productions agricoles et l'activité touristique qui démarre, ne sera donc plus disponible à ce moment. En revanche, elle sera peut-être disponible au mois de décembre, en janvier ou plus tard : il s'agira donc de la capter en partie, sans mettre en péril l'aval. La réserve de Serre-Ponçon a le mérite d'être naturelle. Certes, on y a mis un barrage. Mais elle est positionnée au juste endroit. Par ailleurs, elle a l'intérêt d'être multi-usages : elle ne sert pas les intérêts particuliers d'un type d'usages. Elle sert en effet le tourisme, un barrage hydroélectrique, l'alimentation, la production d'eau potable...

Nous faisons enfin face à un énorme enjeu, en l'occurrence le changement des habitudes des populations sur vos territoires touristiques. Les pics que nous connaissions sur trois mois vont en effet s'étaler. Nous avons aussi notre mutation à mener du côté des opérateurs, afin de vous accompagner au mieux dans ces mutations pour adapter les stations de production d'eau et d'assainissement afin qu'elles soient en mesure de supporter cette capacité de charge qui arrivera à d'autres moments. Début juin, tout le monde s'est rué sur les côtes pour profiter du beau temps, au moment du lancement de l'activité touristique, sans compter le fait que les personnes qui sont en télétravail veulent toutes habiter au bord de l'eau. Cependant, la station d'épuration et de production n'était pas prévue pour cela : jusqu'au 1^{er} avril ou au 1^{er} mai, elle est encore en mode hiver, et elle n'a pas la capacité de multiplier par quatre sa production. Ces évolutions doivent nous conduire à nous adapter. Il est nécessaire que nous soyons également accompagnés par l'État pour adapter les autorisations et les complémentarités nécessaires aux stations, ainsi que la modularité des stations, dans le but de régler cette saisonnalité et cette variation.

Pascal BERTEAUD

Tu parles de Serre-Ponçon, qui se trouve sur la chaîne Durance : il existe une dizaine de barrages sur cette chaîne. La chaîne Adour a été faite pour l'irrigation agricole, tandis que la chaîne Durance a été faite pour l'hydroélectricité, avec des capacités de production extraordinaires. On constate aujourd'hui qu'il n'est plus possible de dédier de tels systèmes à un seul usage. Je doute qu'il soit possible de renouveler de tels investissements à l'avenir, car toutes les rivières qui pouvaient l'être ont été équipées. Il est aujourd'hui nécessaire de faire en sorte que la gestion de l'eau porte sur l'ensemble des usages.

Pascal VIZIER

Il existe en France énormément d'outils – dont les SDAGE, les SAGE et les PTGE –, qui sont des outils programmatiques. Les SDAGE sont les schémas directeurs d'aménagement de la gestion des eaux, qui se situent au niveau des bassins hydrographiques des agences de l'eau. Chaque programme d'agence dispose d'un SDAGE, décliné dans les sous-bassins à travers des SAGE. Ces documents programmatiques fixent des lignes d'horizon. À l'échelle de vos territoires peuvent s'ajouter des schémas directeurs d'eau et d'assainissement, qui doivent être à minima révisés tous les dix ans. Ces outils existent donc, mais ne sont pas toujours utilisés comme ils devraient l'être. Or, ces outils doivent participer à cette mise en collectif de tous les acteurs, de l'utilisateur final jusqu'aux différents opérateurs ou financeurs des services de l'eau. Au-delà, il existe aujourd'hui des outils de pilotage de la qualité sanitaire des eaux : on peut imaginer que les PTGE doivent permettre d'assurer aussi le pilotage non pas de l'eau sous l'angle de la qualité sanitaire, mais sous l'angle du volume. En effet, comme cela a été très bien dit, il s'agit à la base de travailler sur la préservation de la disponibilité des volumes existants.

Sylvain DENOYELLE

Je suis le maire de Nonsard-Lamarche, près du lac de Madine, qui est une réserve d'eau pour la ville de Metz. Or, notre syndicat des eaux va pomper l'eau à une trentaine de kilomètres de là, ce qui constitue une vraie incohérence. Je suis également élu au

département et, à ce titre, je préside le SDIS de la Meuse, qui est très consommateur d'eau. Je considère qu'utiliser 30 tonnes d'eau potable pour un pavillon en feu est un non-sens : il est nécessaire de se poser les bonnes questions.

Il nous faut une cohérence en termes d'outils quand on parle de transition écologique. Je rappelle que le PTRTE n'a pas grand-chose à voir avec la transition écologique, car son objet était avant tout la relance : les préfetures nous demandaient de déposer rapidement des dossiers pour consommer des crédits et montrer qu'on est bon élève en utilisant de l'argent public. Or, pour la transition écologique, il nous faut un petit peu de temps. Quand on parle de gestion de l'eau, il est nécessaire de mettre tous les gens autour de la table, pour notamment anticiper l'évolution de l'activité agricole. Or, rien de tout cela n'a été fait. Ainsi, des bâtiments ont été créés sans que les réflexions liées à la transition écologique soient prises en compte : l'objectif était en effet d'aller vite pour consommer les crédits.

Quant à la question du prix de l'eau, je connais des maires ou un président de syndicat des eaux qui expliquent que leur rôle est de vendre de l'eau, ce qui les conduit à mener des travaux et à embaucher du personnel, en réclamant la confiance pour les collectivités sous peine de voir arriver les grands groupes. Je discutais justement de ce sujet avec un cadre de l'un de ces grands groupes qui m'expliquait que ces derniers n'oseraient jamais proposer les augmentations qui sont mises en place par ces collectivités et ces syndicats. Or, aujourd'hui, il existe des hypothèses pour le prix de l'eau, taxes d'assainissement comprises, qui sont de l'ordre de 8, 9, voire 10 euros le mètre cube, ce qui ne choque personne. On explique aux citoyens qu'il n'est pas possible de faire autrement, alors que le prix moyen doit être aux environs de 4,20 ou 4,30 euros. On attend donc des pouvoirs publics de ne pas financer une chose et son contraire, avec des tuyaux toujours plus gros pour aller chercher l'eau toujours plus loin, toujours plus profondément, tout en incitant à économiser l'eau. À un moment donné, il est nécessaire d'établir des priorités, en s'assurant que les dossiers qui sont étudiés entrent bien dans la transition écologique, donc tout au bout de la démarche : si tel n'est pas le cas, ils ne doivent pas être financés.

Christophe TANGUY

Aujourd'hui, effectivement, la problématique n'est pas technique : c'est probablement davantage un sujet de méthodologie et de façon de l'appréhender. Aujourd'hui, nous avons besoin d'avoir un raisonnement territorial. On est obligés d'avoir une bonne compréhension de l'ensemble des usages d'un territoire, pour savoir qui a besoin d'eau, quand, dans quelles quantités et avec quelle qualité. Cela présente deux intérêts : tout d'abord, cela va permettre d'aider à prioriser des investissements. Par ailleurs, cela permet d'éviter de stigmatiser une profession ou un usage plus qu'un autre, en embarquant chacun individuellement, mais pour une sobriété collective.

Le rapport qui a été établi en 2022 sur la sécheresse fait apparaître que les préfets ont mis du temps à sortir des arrêtés. En effet, même s'il existe aujourd'hui beaucoup de technologies, je rappelle qu'il existe également entre 10 000 et 15 000 puits privés qui ne sont pas mesurés et pour lesquels on n'a pas de capteurs. On a besoin de mettre sous contrôle et de monitorer les forages et captages pour avoir la bonne grille de lecture et anticiper. Cette lisibilité offre en effet la capacité de choisir la ressource au moment où on en a besoin, et donc de préserver des ressources en vue des pics estivaux. En Vendée, ces réserves ont pour objectif d'anticiper ce fameux pic du mois d'août dont on sait qu'il va générer de vraies problématiques. Cette stratégie est fondamentale, avec d'un côté la mesure et de l'autre la cohérence du territoire pour savoir comment aider chacun à aller chercher l'eau au moment où il en a besoin et avec la qualité dont il a besoin. C'est là où effectivement on va voir apparaître les réflexions sur la réutilisation et sur son bon usage, au moment où on en a besoin et pour les bons niveaux d'usage. Dans un second temps, on va revenir effectivement sur les grands classiques de la gestion d'un service d'eau, notamment sur l'amélioration du rendement de réseau. Dans une logique de sobriété, il est également important de tenir compte de la sobriété économique des collectivités, en les aidant à prioriser les investissements et en les aidant à investir au bon moment sur les bons sujets. Pourquoi engager des investissements si certains basiques ne sont pas réalisés ? Pourquoi

investir sur des compteurs si on ne sait même pas comment la ressource fonctionne ? Notre responsabilité dans la méthodologie, grâce à cette cartographie, est d'être capable de déployer auprès d'une collectivité les bons investissements, en réussissant à embarquer l'ensemble des usagers pour qu'il n'y ait pas de stigmatisation.

En ce qui concerne les SDIS, dans le cadre du décret 2022 sur la réutilisation des eaux usées, des départements commencent à autoriser l'utilisation des eaux réutilisées pour éteindre les incendies. Cela fait partie de ces sujets pour lesquels on attend une remise à niveau et surtout un allègement. Mais je pense que la cartographie d'un territoire et la compréhension des usages sont fondamentales. Il s'agit de savoir comment, pour les usagers domestiques, les industriels, les agriculteurs et les bâtiments publics, on arrive à créer et développer au bon moment les outils qui vont leur permettre chacun de travailler sur la sobriété. Les évolutions technologiques, y compris pour l'agriculture, sont vraiment extraordinaires, notamment pour identifier le bon moment d'arrosage des plantes.

Gérald MARTINEZ

Aujourd'hui, je pense qu'on a les outils territoriaux permettant de savoir à quel moment on a besoin de l'eau et quelle quantité d'eau est consommée. Nous connaissons nos pics de consommation et nous savons ce qui est consommé. En revanche, j'ai remarqué, notamment au moment des crises que nous avons connues, que peu de choses remontent aux pouvoirs publics, et en particulier à la préfecture. Or, quand on prend un arrêté préfectoral, on prend un arrêté préfectoral d'ensemble. Ce qui compte, c'est la quantité de la ressource. Mais, à partir du moment où vous déclenchez un effet anxiogène, tout le monde se met en protection, ce qui conduit certains à forer pour aller chercher de l'eau dans la nappe. Or, à partir du moment où vous allez prendre de l'eau dans une nappe, vous ne connaissez plus du tout l'effet que cela va avoir sur l'aval. Dans nos vallées, nous faisons très attention car nous savons que ce que nous faisons entraînera des répercussions en aval. Cependant, j'ai l'impression que plus on descend, et moins c'est une préoccupation de la part des particuliers ou de la part des agriculteurs. Il faut éviter l'effet anxiogène, comme ce fut le cas pour l'énergie. Les médias et les réseaux sociaux jouent un rôle important dans la diffusion de cet effet.

Pascal BERTEAUD

Dans l'immédiat après-guerre, on avait beaucoup moins de moyens d'action. On avait beaucoup moins d'eau, mais la situation a pu être gérée. Je partage donc l'avis quant au fait que la dimension relative à la communication est assez forte. Comme dans l'après-guerre, nous sommes face à des changements importants. Cependant, nous avons tous les moyens pour mener à bien ce changement, à condition de nous en saisir sans attendre. Au Cerema, nous essayons d'avoir un discours optimiste sur le changement climatique : si nous nous saisissons de ce sujet, nous avons largement les moyens de nous en sortir.

Gérald MARTINEZ

Je suis étonné que personne n'ait parlé de ce que l'on peut rencontrer au niveau de l'Administration, des normes et de la réglementation. Il serait utile de disposer de remontées du terrain pour étayer la motion avec les problèmes que vous avez rencontrés sur le terrain sur la réfection d'un réseau ou sur la création d'une réserve.

Marie-Christine HUAU

Notre pays va globalement passer d'un régime à quatre saisons à un régime un peu plus tropical. On le voit aujourd'hui en termes de variations. Nous devons donc apprendre à gérer ensemble la variabilité, ce qui suppose d'être plus agile. En effet, la réglementation est un peu lourde par moments, et nous essayons collectivement de la faire simplifier. C'est le cas de la réutilisation des eaux usées traitées. Je trouve dommage que la réglementation reste sur une logique de silo par usage. Une autre logique pourrait être envisagée : dans la mesure où nous avons des stations d'épuration de très bonne qualité et où nous avons la maîtrise

de la qualité sanitaire à la sortie, pourquoi est-il nécessaire de refaire un dossier quand on veut étendre la démarche avec le même gestionnaire, sur la même station et avec le même traitement ?

Jean-Michel BRARD

En ce qui concerne les eaux usées, près du littoral, il n'y a pas une goutte qui sort de nos stations d'épuration qui retourne au milieu sans que soit posée la question de l'usage. Sur ce sujet, les ARS nous posent beaucoup de problèmes. Il est nécessaire par ailleurs d'avoir la possibilité de faire des choix stratégiques par secteur, afin de déterminer quel est l'usage de l'eau secteur par secteur : arrosage, alimentation en eau potable, incendie... Il est nécessaire de faire des choix, car le coût de l'énergie et le coût du traitement et du déchet qu'il engendre ne pourront plus être gérés. Il est nécessaire d'avoir une vraie discussion sur ces sujets, en impliquant l'ARS et les services de l'État qui cherchent toujours une espèce de compromis mou. Tous les métiers et tous les usagers doivent fournir un effort pour trouver un point d'équilibre, pas dans un intérêt particulier pour telle ou telle profession, mais tout simplement pour avoir de l'eau pour tout le monde.

Pascal BERTEAUD

Je voudrais intervenir sur cette question des normes. La réglementation sur l'eau est l'une des plus complexes. En tant que directeur de l'eau, j'ai essayé de lancer une démarche de simplification en associant tous les acteurs. Cependant, ce qui était proposé finissait par être plus compliqué que la réglementation initiale. En effet, notre système juridique est très codifié et très protecteur. Le système anglo-saxon propose des règles assez générales et donne un poids beaucoup plus fort à la juridiction. En France, on veut tout régler, tout calibrer, ce qui donne une réglementation assez monstrueuse. La solution consiste probablement à aller vers des systèmes de type anglo-saxon, avec une réglementation plus lâche, avec cependant le risque de donner plus de pouvoirs au juge, comme c'est le cas aux États-Unis. Simplifier les normes suppose un vrai changement de système. Le débat porte donc moins sur la simplification des normes que sur le changement du mode de gestion de la chose publique.

Marie-Christine HUAU

Je prends un cas très pratique dans la réutilisation des eaux usées traitées. Vous avez une station d'épuration, avec un risque sécheresse. Tous les critères techniques sont favorables. La première étape consistera à substituer l'eau potable pour le process interne de la station, ce qui permettra de faire des économies : cette première étape suppose un dossier. Si le même opérateur, sur le même périmètre, doit arroser les espaces verts, cela suppose de faire un deuxième dossier. Si je mets une borne et décide d'aller faire de l'hydrocurage pour nettoyer les canalisations – ce qui se fait aujourd'hui à l'eau potable – avec le même opérateur, le même personnel et le même traitement, un nouveau dossier est nécessaire. Tout ceci conduit à 100 000 euros de coûts de bureaux d'études pour les collectivités, ce qui est exagéré. Il conviendrait de raisonner sur des notions de cercle concentrique, avec un premier cercle qui correspond à la maîtrise interne de la station d'épuration, un deuxième pour les services urbains, et un troisième pour arroser d'autres lieux. C'est un autre raisonnement, qui est cependant peut-être un peu trop compliqué.

Pascal BERTEAUD

La simplification est compliquée. Il y a 15 ou 20 ans, quand vous faisiez un dossier en vue d'une loi sur l'eau, il était nécessaire d'obtenir l'avis de sept services de l'État différents. Depuis, l'État s'est restructuré, et il n'existe plus qu'un seul service impliqué. Il existe encore énormément de voies de simplification, mais vous n'échapperez pas au fait que, aujourd'hui, notre droit est conçu pour traiter chaque cas individuel, avec la possibilité qu'un individu attaque toute décision qui sera prise. Aucun changement ne surviendra sans réelle rupture.

André PERRILLAT-AMÉDÉ

Bonjour, je suis le maire du Grand-Bornand, en Haute-Savoie, qui est une commune de 2 000 habitants. C'est aussi une commune agricole très forte, la première commune du département de la Haute-Savoie, et une station de montagne avec 25 000 lits et 40 % des nuitées touristiques qui se font hors neige. En montagne, nous ressentons plus qu'ailleurs les effets du changement climatique.

Je crois effectivement que, s'agissant de la gestion de l'eau, nous avons en France de nombreux outils et compétences. Il y a également ce travail qui est fait en commun au travers des schémas de cohérence ou des schémas de développement. Nous sommes confrontés, particulièrement en montagne, en particulier dans les communes touristiques, à ceux qui se prévalent d'être les garants de l'environnement de demain, avec une pression énorme de la part des associations environnementales. Certes, ces associations ont tout leur intérêt et toute leur légitimité. Cependant, elles ne reposent bien souvent pas sur la logique ou la connaissance, mais sur une forme de dogmatisme qui conduit à diaboliser. Le phénomène médiatique conduit à amplifier ce phénomène, avec un renforcement des oppositions. Cette situation se constate notamment en montagne, avec le phénomène des retenues collinaires, pour lesquelles le multi-usage est aujourd'hui évident. Ces retenues sont mises en place en respectant toute la réglementation : l'eau est retenue au moment de la fonte des neiges, quand la quantité d'eau est la plus importante. Je vous donne quelques chiffres : il tombe annuellement sur la commune de La Clusaz plus de 70 millions de mètres cubes d'eau. La commune de La Clusaz veut, parce qu'elle a un relief karstique très marqué, amplifier la retenue. L'objectif est de retenir 150 000 mètres cubes d'eau dans une retenue collinaire qui permettra de répondre aux enjeux agricoles, de neige de culture et d'eau potable, en reliant tous les réseaux de façon intelligente. Cependant, force est de constater que le dogmatisme est aujourd'hui phénoménal, avec une méconnaissance volontaire, organisée ou orientée. Ce problème doit être soulevé. Nous devons rétablir des vérités et expliquer que cette eau est stockée à un moment privilégié avant d'être restituée au milieu dans des conditions régulières. Cette eau n'est pas consommée au sens de la consommation. La quantité d'eau stockée dans les retenues collinaires dans les Alpes, qui servent à la neige de culture et à d'autres choses, est deux fois moins importante que la quantité d'eau qui est consommée par les piscines privées en France. Pour autant, on ne monte pas des ZAD contre les piscines privées, dont le nombre augmente de 20 % chaque année. Ce phénomène médiatique, qui est entretenu, cette diabolisation, cette méconnaissance volontaire et ce dogmatisme, qui s'infiltrer chez un certain nombre de personnes qui ont la possibilité de donner des avis, sont terrifiants. Derrière, il y a effectivement le phénomène du juge. L'eau n'est qu'un prétexte pour attaquer la montagne, le ski et une forme d'aménagement du territoire, dont le tourisme. Il convient de faire confiance à la science pour arrêter de diaboliser.

Jean-Michel BRARD

En Loire-Atlantique, nous n'avons jamais eu ce genre de discussions inquiétantes vis-à-vis des barrages ou des retenues collinaires : nous avons plutôt un avis favorable à leur sujet. Ce que vous racontez a trait à une forme de dogmatisme écologique politique.

Pierre-Étienne DELFLY

Je vais revenir sur le cycle de l'eau, qui commence dès la montagne et se termine dans l'océan. Tout ce qui est dans l'eau à ce moment descend jusqu'à la mer. Notre éco-organisme est spécialisé sur les mégots de cigarettes, le déchet qu'on retrouve le plus dans les océans. Ces mégots ne sont pas jetés depuis les bateaux : ils arrivent par l'eau. Nous sommes donc l'éco-organisme dédié à ce sujet. Depuis 2021, nous percevons des écocontributions de la part de tous ceux qui mettent sur le marché français du tabac ou des filtres de cigarettes. Nous utilisons cet argent pour aider les communes à travailler sur le sujet du mégot. Notre objectif, fixé avec l'État, est de réduire de 40 % en 2027 le nombre de mégots dans les rues et, *in fine*, dans l'eau et dans l'océan.

Dans ce but, nous menons des actions de sensibilisation et nous contribuons aux coûts de nettoyage que portent aujourd'hui les villes. Nous disposons d'un barème, notamment pour les villes touristiques, qui correspond à 1,58 euro par an et par habitant. Ce soutien financier a pour objectif de contribuer au nettoyage des mégots dans les villes. Nous envoyons également des cendriers de poche et des cendriers de rue aux communes. Nous pouvons également vous aider sur des opérations de sensibilisation lors d'événements ou lors des pics de fréquentation. L'objectif est de faire en sorte que l'eau ne soit pas polluée par les mégots.

Lydie DEMENÉ

Je suis la maire d'une commune de Charente-Maritime, Port-des-Barques, l'île Madame, juste à l'estuaire. De notre côté, la compétence eau pluviale revient à l'agglomération. Un syndicat, Eau 17, gère l'eau et l'assainissement. J'ai sur ma commune un petit lac que je gère. Il y a deux ans, j'ai interdit ce lac à la station de voile, car il était pollué. J'ai fait faire des analyses, qui ont détecté un taux élevé de cyanobactéries. Dans cette situation, l'Éducation Nationale a décidé que les enfants ne seraient plus envoyés au lac. Or, il s'est avéré, en effectuant des recherches plus poussées, que ce sont les cyanotoxines qui posent un problème. De fait, en raison d'un manque de connaissances, j'ai fermé ce lac durant toute la saison, ce qui a conduit à une perte de chiffre d'affaires pour l'association qui s'en occupe. Il est dommage de ne pas avoir accès à de telles informations car, en pareilles circonstances, le moindre citoyen se transforme en expert du sujet. Aujourd'hui, je fais attention aux cyanotoxines sur ce lac, mais plus aux cyanobactéries.

En ce qui concerne les mégots, il me semble que la population s'imagine que les eaux pluviales qui se déversent sont des eaux usées, ce qui les conduit à y jeter leurs déchets. J'ai installé à plusieurs endroits des écriteaux indiquant « Ici commence la mer ». Et je pense qu'on peut dire la même chose à la montagne.

Didier BOURGOIN, Directeur Général – Alpha Camping

Je voudrais porter un petit témoignage très modeste. J'ai assisté ce matin à la plénière avec une ministre qui parlait de DST, de DSIL, de dotation globale de fonctionnement et de Fonds Vert. J'entends ici parler de SDAGE, de SAGE. J'ai été haut fonctionnaire, directeur de cabinet du ministre du Tourisme, et j'ai l'Agence Nationale des Chèque-Vacances. J'ai beaucoup travaillé avec les élus et j'ai toujours été admiratif du mandat des maires, que j'ai toujours considéré comme étant le plus beau. Je gère aujourd'hui des campings pour 27 communes, et je suis toujours admiratif des maires. Mais maintenant que je vois, au-delà de l'économie touristique, la vie qui est la vôtre, ce n'est plus de l'admiration, mais de la sanctification. Vous êtes tous des bienheureuses et des bienheureux, et je vous admire. Quand on sait qui plus est que vous êtes susceptibles d'être agressés par des publics de plus en plus individualistes, violents, dans l'immédiateté de la réponse, vous avez une vie infernale.

Je reviens sur la notion de tourisme parce qu'on a parlé d'eaux usées et d'eaux potables, dont j'ai besoin dans mes campings – qui sont d'ailleurs vos campings, les propriétés foncières appartenant aux collectivités. Je voulais juste prendre un petit exemple de ce que nous faisons. En trois ans, j'ai constitué un budget d'investissement visant à renouveler toute ma robinetterie de sanitaires et l'ensemble des vannes d'adduction de mes habitats et des vannes de purgeage d'hiver des chauffe-eaux. Cela coûte beaucoup d'argent sur le moment, mais, en deux ans, le volume s'est réduit de 20 %. L'économie touristique prédatrice du territoire, ça n'existe pas : travaillons ensemble à une consommation touristique du territoire intelligente, car nous en sommes capables. De même, je couvre toutes mes piscines pour éviter l'évaporation. Tous les soirs, je demande à mes directeurs de mettre des bâches à bulles pour éviter l'évaporation. L'année dernière, j'ai eu un problème d'eau : l'ARS est venue et m'a demandé de vider la piscine. Je ne l'ai pas fait : nous avons fait un énorme traitement à l'oxygène actif, et l'ARS s'est félicitée du résultat sans savoir que je ne l'avais pas vidée.

Il existe un dernier problème sur la gestion de l'eau et de l'économie touristique au sens large du terme. On a beaucoup parlé de solutions techniques, de solutions financières, d'ingénierie, mais il convient également de parler des changements de pratiques des citoyens. En plus de mon programme d'investissement pour réduire l'utilisation de l'eau, j'ai commencé à modifier nos plans d'animation, notamment sur les clubs enfants pour apprendre aux enfants à faire le tri. L'effet est immédiat : on a constaté une forte baisse du nombre de poubelles au pied des containers et de sacs en vrac. Les enfants ont un véritable pouvoir sur leurs parents sur ces sujets. Nous avons agi de même avec la gestion de l'eau, ce qui a eu un effet sur notre consommation d'eau.

Nous avons tous une responsabilité : les méchants prédateurs de l'économie touristique, les élus, l'Éducation Nationale, nous devons tous mener un travail autour du virage environnemental que nous vivons, qui n'est pas inéluctable. Nous avons tous la possibilité d'éduquer les plus jeunes à ces problématiques : c'est au moins aussi important que ce que font les pseudo-écologistes des perchoirs et des opéras de Paris, qui deviennent de petits airs de flûtiaux sur le terrain.

Table ronde sur la gestion de l'énergie

Gérald MARTINEZ

Nous souhaitons également parler des problèmes d'énergie. Cet hiver, on nous a annoncé qu'il convenait de s'attendre à des coupures et qu'il fallait faire des économies. Les collectivités ont subi de plein fouet le surcoût de l'énergie, dont les raisons ne sont pas encore très claires à ce jour. De notre côté, nous sommes passés de 47 euros à 470 euros le mégawatt pour la saison d'hiver, soit 1 000 % d'augmentation. Notre budget est donc totalement grevé. Je suppose que vous avez aussi rencontré des problèmes énergétiques pour vos entreprises et pour vos équipements collectifs. On se retrouve également avec la problématique du gaz et la problématique du gasoil. Je ne sais pas comment on peut imaginer une chaudière bois dans de gros bâtiments, car il nous faudrait des stockages de bois qui soient dix à vingt fois supérieurs au stockage du fioul ou du gaz. Des solutions sont cependant envisageables : avec ma réserve collinaire de 40 000 mètres cubes et le dénivelé, je pourrais installer une pico-centrale. Cependant, ces solutions sont très difficiles à mettre en œuvre. Nous avons également la possibilité de mettre du photovoltaïque sur les toits, au lieu d'occuper de l'espace agricole. Toutes ces solutions doivent être envisagées.

Je sais que vous êtes confrontés ici à l'éolien, avec une campagne nationale visant à équiper en éolien les côtes de l'Atlantique. Je suppose que vous allez rencontrer des problèmes environnementaux, et je souhaite savoir comment vous y faites face. Sur l'énergie, il y a beaucoup de choses à faire. Il existe beaucoup de solutions, et nous avons de la place sans utiliser de la terre agricole et sans mettre à mal l'environnement. J'ajoute à ce sujet la question des ABF : je suppose que vous en avez un peu dans vos communes touristiques. Pour mettre un panneau photovoltaïque ou changer une fenêtre, cela devient compliqué. Je ne vous parle même pas de la rénovation avec, bien entendu, l'isolation extérieure d'un bâtiment. Les solutions et les moyens existent, mais il convient de se mettre en concordance avec la réglementation et de faciliter leur mise en œuvre.

Jacques ALFRED

Bonjour. Je suis responsable des partenariats institutionnels d'Enedis. Sur 95 % du territoire, nous faisons en sorte de livrer le produit électricité à plus de 99 %. Enedis est une entreprise nationale, mais qui cultive également la proximité et le langage du bon sens. Quand il y a des aléas climatiques, nous sommes l'une des rares entreprises à pouvoir déplacer des personnels de toute la France pour traiter un problème sur un territoire. Nous sommes le service public de vos réseaux, puisque les réseaux appartiennent aux collectivités, et nous défendons l'intérêt général.

Vous avez beaucoup parlé de la transition écologique, et il est vrai que les défis sont énormes, tant pour l'eau que pour l'électricité, avec également un problème d'aval et d'amont. Historiquement, l'électricité partait de postes sources, de gros postes de transformation : en distribution, l'électricité coulait de l'amont vers l'aval. Mais aujourd'hui, et demain encore plus, 95 % de ce qu'on appelle les ENR (photovoltaïque, éolien, petite hydraulique, électrolyseurs) sont et seront raccordées sur le réseau de distribution. Le défi pour Enedis est énorme en termes d'adaptation, car nous nous mettons aujourd'hui en situation de devoir investir plus de 5 milliards d'euros par an pour adapter le réseau, le moderniser et raccorder ces nouvelles installations. Ces investissements supposent des changements de comportements en interne, mais également un bon accompagnement à l'externe. Chez Enedis, quelle que soit la taille d'une commune, il y a toujours un interlocuteur privilégié qui est en contact avec elle. Cet accompagnement passe notamment par l'ouverture de nos données et l'utilisation des données des réseaux électricité pour permettre à chacun de tirer le meilleur profit possible de la transition écologique.

Je voulais vous présenter un nouveau service, « Mon suivi fréquentation ». Ce service permet, à partir des comptages Linky, d'estimer la fréquentation résidentielle. Il existe en effet un besoin dans les communes touristiques, en synergie avec d'autres données dont vous pouvez disposer par ailleurs. Cela peut vous permettre de contribuer à la réalisation d'un PLU, de mieux connaître vos flux touristiques pendant les saisons et d'avoir des retours d'expérience après certains événements. Le service repose donc sur l'utilisation des compteurs Linky, avec des règles d'anonymisation permettant de ne pas identifier les personnes liées à telle ou telle donnée. Chaque fois qu'un service est signé avec une commune, cela revient à avoir deux livrables : un fichier brut et une donnée sous forme de courbe. Cette courbe permet d'afficher le taux de clients résidentiels qui ont consommé, dans le cas moyen, plus de 2 kilowattheures par jour. On considère qu'il s'agit d'un taux de consommation qui démontre que le logement est occupé (hors hôtels et campagnes). Ce taux moyen peut varier en fonction de la configuration des communes. Il est possible, sur deux années glissantes, de mesurer l'impact d'un événement sur la fréquentation du territoire, notamment le passage du Tour de France : la commune peut s'apercevoir que, à ce moment, l'occupation de ses logements a pris l'équivalent de 10 points. Dans le fichier brut, il est possible de régler le seuil librement entre 0 et 5, ce qui permet de placer les jours fériés et les vacances.

Ce service est inclus dans le tarif d'acheminement. La commune qui est intéressée recevra une présentation par son interlocuteur privilégié, ce qui conduira à une signature qui précise le périmètre. À partir du moment où le service est activé, la commune recevra par mail les données concernées.

Je prends l'exemple de la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes. On constate que la fréquentation estivale est importante pour une station de ski. Le taux d'occupation en été est important. Force est de constater une problématique de lits froids, cette grande différence entre la haute saison et la basse saison. Mon deuxième exemple concerne Bourbon-Lancy : on constate une fréquentation assez stable, plutôt élevée, avec une légère augmentation en 2022, sans doute due au rebond après le Covid. Quant à Pornic, on constate un pic à 84 % en saison estivale. Comme dans beaucoup de communes de ce type, on constate une problématique de lits froids. De la même manière, la fréquentation 2022 est plus élevée, toujours peut-être en raison d'un effet Covid.

L'outil est donc capable de sortir ces données brutes, qui permettent de formuler des déductions fondées sur l'expérience. Je ne peux que vous conseiller de prendre contact avec votre interlocuteur privilégié. Si vous ne le connaissez pas, je peux servir de relais. L'objectif est de vérifier si cet outil peut représenter un intérêt pour vous, sachant qu'il est à mettre en complément d'autres outils dont vous pourriez disposer avec d'autres opérateurs qui proposent également des outils.

Une intervenante

Est-il possible de tenir compte des températures extérieures ?

Jacques ALFRED

Cette question est intéressante. Il s'agit de la première version du produit, et nous regardons de quelle façon il est possible de l'améliorer. Ces données brutes ont l'intérêt de donner une indication. Après, effectivement, il faudrait sans doute tenir compte de la situation et de la température extérieure. Par ailleurs, nous travaillons également avec des associations à bâtir des panoramas de thermo-sensibilité. Nous l'avions fait avec les communes qui étaient Action Cœur de Ville. D'ici la fin de l'année, nous ferons la même chose avec les communes qui sont Petites Villes de Demain.

Édith GUEUGNEAU

Nous sommes Petite Ville de Demain. J'avais une question à vous poser au sujet des postes sources. Aujourd'hui, les territoires s'organisent pour développer le photovoltaïque. Sur ma commune, on aura prochainement un parc photovoltaïque de dix hectares, et il n'y

a pas de souci pour le raccordement. Sur la communauté de communes, nous avons un certain nombre de projets d'agrivoltaïque, ainsi que des projets sur des étangs. Les communes aux alentours ont des projets, mais, souvent, le poste source n'est pas suffisant pour accueillir la production d'électricité. J'aimerais savoir comment vous orientez vos choix en milieu rural pour permettre à ce développement de se faire, sachant qu'il a l'avantage de faire l'unanimité par rapport à l'éolien. On constate de plus en plus de projets privés, mais également de projets de collectivités. Nous avons eu également un moulin, qui a mis en place tout un système permettant de recueillir l'énergie. Cependant, l'entreprise qui a monté le dossier avec le propriétaire du moulin n'avait pas pensé au raccordement : le coût d'intervention s'est élevé à 30 000 euros. Nous avons besoin de cette lisibilité sur les territoires pour permettre de développer ces énergies.

Jacques ALFRED

C'est un domaine qui est en plein développement, compte tenu de la loi pour l'accélération du raccordement des ENR. Sur ce sujet, nous faisons partie des interlocuteurs, en tant que service public particulièrement concerné. Nous avons la possibilité de donner des indications. Sans connaître le dossier, il existe avec le poste source un sujet de file d'attente : un certain nombre de projets existent en aval du poste de transformation et, à un moment, il est possible que le poste dépasse sa capacité. Nous faisons en sorte de travailler à la fois avec les porteurs de projets sur certains réglages et certaines adaptations qui permettent de faire passer le maximum de projets sur une puissance donnée. L'objectif est de faire en sorte que, par un réglage des dispositifs et par des engagements contractuels de s'effacer ou de moins produire à tel ou tel moment, il soit possible de mettre en place ces services. Cela étant, il peut être nécessaire de construire un deuxième poste source, un autre poste de transformation. Aujourd'hui, concrètement, un poste de transformation demande cinq ans de construction, dont trois ans pour les études et les enquêtes. De notre côté, la construction prend deux ans. Nous avons travaillé à la mise en place de postes sources express, afin de réduire autant que possible, notamment dans les territoires ruraux, les délais de construction, afin de passer de deux à un an. Dans le cadre du projet de loi qui sortira bientôt sur l'industrie verte, nous appelons également à une réduction du délai de trois ans d'études et d'enquêtes. Cela concerne les deux opérateurs que sont Enedis et RTE, qui assure l'alimentation amont du poste de transformation.

Marie-Christine HUAU

À la différence de l'eau, il existe en matière d'énergie des technologies nouvelles en termes d'applicabilité. En ce qui concerne l'agrivoltaïque, comment mesurez-vous le risque de la fausse bonne idée, sur laquelle on peut avoir quelque recul dans le Sud-Ouest ? En effet, mettre du photovoltaïque sur des cultures est une fausse bonne idée, car elle est très gourmande en eau, ce qui fait encore plus chauffer le sol et le sous-sol, ce qui conduit à une accélération de l'effet d'assèchement. En revanche, installer le photovoltaïque sur des bâtiments est une bonne idée, à condition que cela ne se fasse pas dans des villes comme Pornic, car à chaque tempête les équipements seront abîmés, sans compter l'effet de l'eau salée, ce qui conduira à réduire la rentabilité et la capacité de durabilité des équipements. Comment anticipez-vous pour faire les bons choix aux bons endroits et éviter que les collectivités se retrouvent trois ans après avec plus de problèmes que de solutions ?

Jacques ALFRED

Nous nous devons d'être neutres : telle est notre vocation. Nous n'avons pas le droit de favoriser un projet plus qu'un autre. Nous suivons également des politiques publiques. À certains moments, il nous est possible de conseiller, mais si le choix des collectivités porte sur l'agrivoltaïque et qu'elles nous demandent de raccorder ces projets, nous ne pouvons pas le refuser, quel que soit notre avis. Sur ce sujet, nous essayons de travailler le plus en amont possible : plus le partenaire que nous sommes est engagé en amont sur un projet, plus il nous est possible d'accompagner. Je rappelle toujours que, quand nous raccordons un client, 40 % de ce raccordement est payé par la collectivité. Nous essayons

donc de faire en sorte que les coûts de raccordement soient les plus faibles possibles : c'est notre intérêt, et c'est l'intérêt général. Nous conseillons, mais nous ne pouvons pas imposer.

Augustin BOUET

Je suis Directeur grands comptes chez Hellio. Merci de nous permettre d'échanger sur ces sujets, l'eau et l'énergie, qui sont absolument prégnants pour tous les territoires, en particulier les territoires touristiques. Ceux-ci font face à des courbes de charges qui ne sont pas classiques et qui nécessitent d'avoir des solutions robustes et fiables dans la durée.

On a évoqué en introduction le sujet du coût de l'énergie, notamment de l'électricité, qui a bondi cet hiver. Je ne me hasarderai pas à apporter une explication, car ce n'est pas mon domaine. Cependant, pour reprendre un dicton connu, l'énergie la moins chère est toujours celle qu'on ne consomme pas : or, chez Hellio, notre métier est justement d'accompagner la réduction de la consommation d'énergie. Hellio est une société de service en maîtrise de l'énergie, qui intervient depuis 15 ans aussi bien auprès de particuliers que d'entreprises et de collectivités pour les accompagner dans leurs travaux de rénovation énergétique et, plus généralement, dans leurs travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs sites ou de leurs équipements, dans le tertiaire, l'industrie, l'agriculture ou le résidentiel.

Notre travail s'articule autour de deux grands axes : le premier axe est l'ingénierie technique, avec la mobilisation de notre bureau d'études pour réaliser des audits énergétiques et identifier les leviers sur lesquels il est possible d'agir pour moins consommer, l'accompagnement dans la réalisation des travaux avec une assistance à maîtrise d'ouvrage et le suivi de ces travaux (suivi de la qualité et suivi de la réduction des consommations dans la durée). Suivre les consommations dans la durée est en effet un très bon élément pour détecter les leviers permettant de moins consommer. Le suivi des consommations, pour une passoire énergétique, est aussi important qu'une radiologie pour un malade, car cela permet d'identifier où se situe le mal et quelles actions correctives peuvent être menées. L'objectif est de s'assurer que la performance et l'économie d'énergie sont au rendez-vous. Le deuxième axe de notre intervention est l'ingénierie financière : en effet, rénover un bâtiment, rénover un éclairage public pour une collectivité, convertir sa flotte de véhicules vers une flotte électrique, tout cela coûte cher et nécessite des investissements lourds, parfois difficiles à amortir, sur lesquels les financements complémentaires sont les bienvenus. Notre travail est donc d'accompagner nos clients et partenaires dans la mobilisation des financements, qu'il s'agisse de financements publics en les accompagnant dans l'identification et le montage des dossiers pour obtenir une subvention publique, ou de financements privés dans le cadre de rénovations énergétiques, autour du dispositif des CEE (certificats d'économie d'énergie).

Hellio a aujourd'hui 15 ans d'ancienneté et compte 300 collaborateurs. Nous accompagnons aujourd'hui plus de 2 000 communes sur la partie relative au financement, ce qui représente 54 millions d'euros de primes CEE mobilisées sur les quatre dernières années pour aller financer des travaux de rénovation énergétique dans des mairies, des écoles, des logements communaux ou sur de l'éclairage public. Avec notre bureau d'études, nous accompagnons de plus nombreuses communes encore sur les sujets de suivi des consommations énergétiques avec notre logiciel Delta Conso Expert, qui permet d'avoir un monitoring assez précis bâtiment par bâtiment, ainsi que par des audits énergétiques, sujet devenu prégnant avec le décret Tertiaire.

Plusieurs raisons peuvent pousser à la conduite de travaux énergétiques. La première est la crise climatique, dont les effets sont aujourd'hui difficilement contestables. Indépendamment du caractère économique de réduction des factures énergétiques, les économies d'énergies sont aujourd'hui une nécessité absolue pour réduire les impacts de l'énergie carbonée sur le climat. La deuxième raison est donc l'enjeu économique : avec une énergie qui se raréfie, ou tout du moins avec des modes de production dont les coûts augmentent, le coût unitaire de l'énergie est amené à augmenter, quelle que soit l'énergie considérée. À cet intérêt environnemental et cet enjeu économique s'ajoutent de plus en plus d'obligations, notamment réglementaires. Aujourd'hui, deux grandes obligations

s'appliquent au parc tertiaire et à une grande partie du patrimoine des collectivités territoriales : le premier est le décret Tertiaire, qui vient imposer des réductions de consommation énergétique à hauteur de 40 % à horizon 2023 et à hauteur de 60 % à l'horizon 2050. Ce sont des objectifs colossaux, ambitieux, qui nécessitent de réaliser beaucoup de travaux. Le décret cible les bâtiments ou ensembles de bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés : il va donc plutôt concerner les gros bâtiments de vos parcs publics. Ce décret Tertiaire a son corollaire, le décret BACS, qui contraint à l'installation d'un système de gestion technique du bâtiment, à horizon 2025-2027 pour des bâtiments avec une puissance de plus de 70 kilowatts. Cela concerne l'immense majorité des bâtiments publics de plus de 600 mètres carrés pour les plus anciens, et de plus de 800 mètres carrés pour les plus récents. Une GTB (Gestion Technique du Bâtiment) est un système qui, bien paramétré, permet d'automatiser l'ouverture des fenêtres s'il fait particulièrement chaud à l'intérieur, de régler l'éclairage en fonction du taux de luminosité, et donc de mettre de l'intelligence dans le pilotage du bâtiment pour en réduire la consommation énergétique.

Il existe trois clés pour bien mener des travaux de rénovation énergétique. La première consiste à savoir où aller, afin de ne pas se précipiter sur les effets d'aubaine et de faire les choses dans le bon ordre. En effet, la transition énergétique prend du temps : il ne s'agit pas de faire tout et n'importe comment, tant sur le sujet de l'eau que sur le sujet de l'énergie. Mener une véritable opération de rénovation énergétique, notamment sur un patrimoine complexe, car le patrimoine public en France est souvent complexe, souvent ancien, souvent caractérisé par une architecture qui n'est pas simple à traiter, différente selon les territoires, demande donc de prendre du temps. Le premier enjeu est donc l'ingénierie technique. Le deuxième enjeu est la capacité à réaliser des travaux de qualité, ce qui suppose de travailler sur tout l'écosystème d'entreprises de travaux, notamment en sollicitant des entreprises de travaux locales qui savent intervenir sur les différents corps d'état. Or, on se rend compte qu'il existe une grande disparité territoriale sur ce sujet. Enfin, le troisième point, qui est le fer de lance de beaucoup de sujets et de programmations, est la question financière : en effet, tant les travaux que l'ingénierie technique coûtent cher.

Fort heureusement, il existe des mécanismes de financement de la rénovation énergétique. Les mécanismes de fiscalité avantageuse s'appliquent en général un peu moins sur les investissements publics. En revanche, vous restez assez concernés par les deux autres axes que sont les subventions publiques (européennes, nationales ou locales) et par le mécanisme des CEE. Les CEE sont un mécanisme franco-français, assez intéressant, qui repose sur une obligation faite aux fournisseurs d'énergie de financer des travaux d'économie d'énergie au prorata de leurs volumes de vente d'énergie. EDF, Total, Engie, mais également les sociétés qui vendent du carburant comme Leclerc, Auchan ou Intermarché, sont tenues, depuis 2006, de financer des travaux d'économie d'énergie auprès de particuliers, auprès d'entreprises ou auprès de collectivités, sous peine d'être soumises à des pénalités. Aujourd'hui, plus de 5 milliards d'euros sont versés par les fournisseurs d'énergie pour aller financer des travaux chez les ménages, dans les collectivités et auprès des entreprises. Ces travaux, selon les dernières études de l'ADEME, présentent en général un taux de couverture de 30 % : de fait, les CEE contribuent à financer directement 15 milliards d'euros d'investissement de travaux de rénovation énergétique par an, ce qui est très conséquent.

Avec l'augmentation des coûts de l'énergie cet hiver, et compte tenu des problématiques d'indépendance énergétique, le Gouvernement a relancé des programmes d'aides, notamment le Fonds Vert, avec deux milliards d'euros dédiés aux sujets de la transition énergétique, dont une grande partie fléchée vers la rénovation énergétique. Plus récemment, le programme EduRenov vise à rénover 10 000 écoles à horizon 2027, avec un objectif de 40 % d'économie d'énergie au minimum, ce qui est également très ambitieux. Je mentionne également deux programmes intéressants portés par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), qui viennent accompagner l'ingénierie et participer au financement des études et de l'ingénierie technique.

J'achèverai mon intervention par un exemple permettant d'illustrer le niveau d'intervention que nous pouvons avoir sur ce type de projets chez Hellio. Il s'agit d'une école

qui se situe dans un territoire rural, dans la Meuse. Cette école, construite dans la première moitié du XX^e siècle, est chauffée au fioul, à proximité d'un réseau de chaleur. Il s'agit d'un cas de figure somme toute assez classique en France, avec des écoles assez anciennes, souvent belles, mais qui sont de véritables passoires énergétiques et qui pèsent très lourd dans le budget des collectivités. Ce cas de figure correspond à la typologie de projets qui nous remontent le plus souvent depuis ces trois dernières années. La première étape, dans une telle situation, consiste à réaliser un audit énergétique, à l'issue duquel il sera possible de donner des scénarios de travaux. En général, nous présentons trois scénarios de travaux, du plus ambitieux au moins ambitieux, intégrant différents corps d'état et différentes stratégies d'investissement. Dans la mesure où HELLIO est à la fois un bureau d'études et un expert de l'ingénierie financière, nous y ajoutons une estimation du coût des travaux et des aides mobilisables en fonction du moment de déclenchement des travaux, notamment les aides publiques le cas échéant et les CEE. Puis, nous serons en mesure d'intervenir en qualité d'assistants à maîtrise d'ouvrage pour tout ce qui relève de la coordination et de la sélection des travaux. Lorsque les économies d'énergie sont suffisamment conséquentes et peuvent être pilotées, on propose de plus en plus la mise en place de contrats de performance énergétique, qui sont en général synonymes de qualité et de capacité, pour les maîtres d'ouvrage, à suivre dans la durée la qualité des travaux et l'atteinte des performances. Nous laissons la réalisation des travaux aux entreprises qui sont sélectionnées, en général des entreprises locales, avant de revenir sur la partie aval pour finaliser la dimension financière, notamment le versement des primes CEE, qui sont versées directement par HELLIO en tant que structure délégataire. Enfin, nous proposons des solutions de suivi dans la durée des consommations énergétiques, de pilotage et de monitoring de ces consommations.

Depuis trois ans, nous avons la chance de travailler avec la commune de Bourbon-Lancy, qui est l'un des 2 000 partenaires d'HELLIO sur les CEE. Au cours des trois dernières années, nous avons valorisé dans cette commune un peu plus de 14 opérations autour de l'éclairage public, avec également de gros programmes sur les menuiseries de bâtiments publics, sujet en général très coûteux pour les collectivités, ainsi que sur la chaudière de l'école et sur le sujet du réseau de chaleur bois, qui a été mis en place récemment. Cela représente un peu plus de 100 000 euros de primes CEE, sachant que ces primes peuvent se cumuler avec les autres aides (DETR, fonds européens...). Nous avons par ailleurs des opérations en cours sur le chauffage de bâtiments publics et des menuiseries de bâtiments communaux.

Édith GUEUGNEAU

En tant que maire de Bourbon-Lancy, je tiens à remercier HELLIO. Nous avons connu ce partenaire il y a un peu plus de trois ans et, effectivement, au vu de la difficulté des finances d'une commune, nous essayons toujours d'aller chercher des subventions. HELLIO nous a accompagnés sur tous nos dossiers, et nous accompagne toujours. Cet accompagnement constitue une réelle valeur ajoutée, et complète les subventions que nous pouvons avoir par ailleurs. Merci à vous. Le relationnel est de très bon niveau. J'ai en contact une personne dédiée à la recherche des subventions et aux dossiers, et qui fait le lien avec les services techniques, la comptabilité et les entreprises. N'hésitez donc pas à les solliciter.

Gérald MARTINEZ

Je vais donc vous poser une petite question : l'accompagnement que vous avez mis en œuvre pour Bourbon-Lancy et d'autres communes suppose forcément une rémunération. De quelle manière vous rémunérez-vous ?

Augustin BOUET

Nous sommes rémunérés par les fournisseurs d'énergie. HELLIO est une structure délégataire du dispositif CEE : ce mécanisme, régi par l'État, impose aux fournisseurs d'énergie de financer des travaux chez des particuliers, des entreprises ou des collectivités. Très rapidement, les fournisseurs d'énergie, les obligés, ce sont retrouvés dans une situation

difficile, car ils n'étaient pas en mesure de gérer le volume de dossiers : le ministère de l'Environnement a donc mis en place un agrément permettant à certaines sociétés de se voir déléguée une partie de l'obligation des obligés. Aujourd'hui, il existe une vingtaine de structures agréées par l'État en tant que structure délégataire, dont Hellio fait partie. 95 % de notre rémunération vient donc des obligés, qui nous délèguent tout ou partie de leur obligation et nous achètent les CEE générés. Nous nous rémunérons donc sur la différence entre la prestation qui nous est payée et les primes que nous pouvons fournir. Ces montants sont très variables et, en toute franchise, ont tendance à diminuer, alors même que les coûts augmentent. En effet, le dispositif CEE s'est renforcé ces dernières années, avec notamment des obligations de passage de bureaux de contrôle, qui sont aux frais du porteur du dossier – et donc, en l'espèce, aux frais d'Hellio. Cela nous a obligés à revoir notre modèle économique. Aujourd'hui, il existe des formats de contrats dans lesquels nous ne sommes payés qu'à la prestation, et dans lesquels notre rôle est de négocier des tarifs à la vente. Ces contrats sont intéressants pour de gros industriels qui ont de gros volumes unitaires : en revanche, lorsque les volumes sont trop petits, on ne trouve en général pas d'acheteurs, et c'est donc moins intéressant. Le principal intérêt est que cela permet de traiter les dossiers à une maille très fine, tout en les vendant à une maille très large, ce qui permet d'optimiser les rendements.

Gérald MARTINEZ

Merci. Je vous propose de passer à notre prochain intervenant, qui représente EDF.

Hervé RIVOALEN

Je suis le Directeur de l'Action régionale d'EDF. Je vais commencer, avant mon exposé, par répondre à certains points que j'ai pu entendre depuis le début de cet atelier. Tout d'abord, j'ai entendu une question à laquelle personne n'a répondu, qui concerne les prix de l'énergie et les raisons, pour lesquelles ils ont été aussi élevés l'an passé. L'Europe a fixé des règles en matière de fixation des prix de l'énergie. Ainsi, le prix de l'énergie est fixé sur le prix du dernier moyen appelé : sur l'hiver passé, le dernier moyen appelé portait sur des productions d'électricité à base de centrales au gaz. Or, il ne vous a pas échappé que le prix du gaz a explosé en Europe avec la crise ukrainienne : en raison de cette crise, toute la stratégie européenne, notamment allemande, visant à profiter du gaz qui arrivait en abondance de Russie, a été mise à mal soit en raison du sabotage des tuyaux, soit en raison d'une décision politique conduisant à ne plus en acheter. Le prix du gaz ayant explosé, la façon dont le prix de l'électricité est fixé a conduit ce prix à monter, indépendamment de la nature des moyens de production dont on dispose sur le territoire.

Force est de constater que les problématiques liées à l'eau sont apparues récemment, alors que celles relatives à l'électricité sont connues depuis un certain temps déjà. J'ai entendu parler de dogmatisme et d'incompétence : je vous souhaite la bienvenue dans un monde où la science et les ingénieurs rencontrent le même souci. Je suppose que l'eau connaîtra une évolution différente, car l'Europe s'en occupera moins, dans la mesure où il s'agit d'une ressource plus locale, sans sujets transfrontaliers : je vous le souhaite, en tous les cas. Je tiens à signaler que, sur la question de la gestion de l'eau et des barrages, EDF fait partie des acteurs qui sont depuis de très nombreuses années dans cet usage partagé de bonne gestion de l'eau – même si cela n'est pas forcément simple, car nous aimerions conserver l'eau pour l'hiver, alors qu'il existe des besoins pour l'été, notamment dans les territoires touristiques, sans compter les besoins agricoles.

En ce qui concerne les risques de coupure et la sobriété, je ne partage pas du tout ce que vous avez dit. Certes, la communication a pu être maladroite, mais je rappelle que la sobriété a porté ses fruits : ainsi, la consommation d'électricité a baissé de l'ordre de 10 %, ce qui est énorme. Je pense qu'il faut féliciter tous les acteurs, tant les particuliers que les collectivités et les entreprises, qui ont permis cette baisse de la consommation. Comme vous le savez, nous avons rencontré durant l'hiver 2022-2023 des problèmes de corrosion sous contrainte sur un certain nombre de nos tuyaux. 10 % de baisse de la consommation, cela représente cinq ou six réacteurs nucléaires dont on ne disposait pas : cet effort nous a

permis de passer l'hiver, d'autant que ce dernier a été doux. Le niveau d'importation à travers les interconnexions était important. J'espère que nous pourrions poursuivre ces efforts de sobriété.

Pour revenir au sujet de la transition énergétique et de la décarbonation, force est de constater que l'enjeu est aujourd'hui de réduire notre consommation de l'énergie issue du pétrole et du gaz. L'énergie de substitution est l'électricité, à partir du moment où elle est produite de façon décarbonée. En France, nous avons cette chance d'avoir du nucléaire, du photovoltaïque et de l'éolien. Le débat consiste donc à réduire notre consommation de pétrole pour réduire les émissions de CO₂. Aujourd'hui, nous avons atteint un palier bas de production d'électricité avec la fermeture de Fessenheim. Nous aurons besoin demain de plus d'électricité : nous devons donc poursuivre et accélérer les efforts accomplis en matière de photovoltaïque et d'éolien. J'ai donc envie de vous poser une question : pour augmenter de 10 térawattheures notre production d'électricité, combien de stades de football devraient être équipés en panneaux photovoltaïques ? Il en faudrait 11 000. Pour faire la même chose avec des éoliennes en mer, il en faudrait 150 (contre 1 400 pour les éoliennes terrestres). En revanche, il suffirait de moins d'un EPR pour atteindre cet objectif. La décarbonation passe donc par plus d'électricité, et il n'est pas utile d'opposer les différentes sources de production d'électricité : nous avons au contraire besoin de renforcer la complémentarité entre ces sources.

Au sujet de l'hydraulique, des développements sont envisageables : il est possible d'espérer 3 000 mégawatts supplémentaires. Des projets existent, mais n'ont pas encore été mis en place à ce stade, car le système est figé : l'État français fait en effet l'objet d'une mise en demeure de Bruxelles depuis 17 ans en raison de la non-mise en concurrence de ses ouvrages hydrauliques. Il convient donc de sortir de cette ambiguïté afin de pouvoir investir et de pousser cette production hydraulique. Ce sujet est aujourd'hui ouvert, et il semble qu'il soit en bonne voie.

En ce qui concerne l'agriphotovoltaïque, EDF est l'un des acteurs les plus importants en matière de photovoltaïque, dont le développement se fait aujourd'hui essentiellement sur des terrains dégradés : décharges, anciennes mines... Or, ce gisement s'amenuise, alors même qu'il est demandé de développer le photovoltaïque. L'une des options est aujourd'hui l'agriphotovoltaïque, mais il est hors de question de faire n'importe quoi : il ne faut pas, en effet, substituer une crise agricole à une crise énergétique. Chez EDF, nous travaillons depuis 2014 dans notre centre de R&D à préparer des démonstrateurs en matière d'agriphotovoltaïque. Nous travaillons avec les chambres d'agriculture régionales ou locales, l'objectif étant d'être dans une logique de co-bénéfice : nous n'avons pas le temps de nous tromper. Nous avons recruté de nombreux ingénieurs agronomes dans notre filiale, et nous continuons à avancer pour comprendre quelles cultures se prêtent à l'agriphotovoltaïque, et celles qui ne s'y prêtent pas. Nous avançons avec les acteurs de façon prudente et scientifique.

Cela m'amène à répondre à la question qui m'était initialement posée, en l'occurrence la question énergétique sur les territoires touristiques, et leur impact carbone. Au niveau mondial, le tourisme représente environ 8 % des émissions de CO₂, soit l'équivalent de l'Inde, qui est le troisième pays le plus émetteur de CO₂ au monde. Il y a donc un sujet qui doit être travaillé. La moitié de ces émissions est liée à des problématiques de transport, qu'il s'agisse de venir sur le lieu de vacances ou de se déplacer sur celui-ci. La voiture reste très utilisée pour se rendre sur les territoires de vacances, ce qui pose la question du basculement de la flotte de véhicules sur l'électrique – et donc, pour les communes, la question de l'installation des infrastructures de recharge. Les technologies existent, mais il convient de s'adapter aux particularités des territoires en fonction de leurs besoins et de la nature du parc. En ce qui concerne les bus, EDF a élaboré plusieurs solutions intéressantes, notamment en vue de l'électrification d'une flotte de bus, avec des études sur le gain en matière de CO₂, sur le temps de retour sur investissement et sur le coût d'exploitation. En Chine, à Shenzhen, on compte déjà 16 000 bus électriques, ce qui correspond à l'ensemble du parc de bus électriques français : la technologie existe, mais il convient de trouver les moyens de la développer et de l'adapter.

Des opportunités existent sur ce sujet des transports. Les villes comme Pornic disposent de ports de plaisance où mouillent des bateaux équipés de moteurs essence ou diesel. À long terme, ils auront des moteurs électriques, et donc des batteries. Mais ils ne seront pas plus utilisés pour autant. Aujourd'hui, vous voyez un port comme un équipement de loisir, mais, demain, ce sera une formidable centrale de stockage d'électricité qui sera utilisée toute l'année pour absorber des productions d'éoliennes et des productions photovoltaïques et les réinjecter sur le réseau, tout en servant ponctuellement les besoins touristiques. Le multi-usages crée donc des perspectives intéressantes.

Le deuxième poste de consommation d'énergie dans le tourisme, après les transports, concerne les bâtiments. EDF peut vous accompagner en direct, en délivrant les CEE sur l'isolation, les pompes à chaleur et toutes les solutions qui peuvent être mises en œuvre. Je tenais à évoquer le sujet de la thalassothermie : l'usage des rivières ou de la mer comme source froide, comme nous l'avons fait sur tout un quartier à Marseille, constitue une solution intéressante et performante. Il s'agit de pomper de l'eau de mer, qui descend rarement en dessous de 10 degrés, pour en prendre un degré. De nombreux projets existent dans ce domaine.

Julien NOIRBENT

Primagaz est un acteur qui, aujourd'hui, fait exclusivement du propane ou du butane, qu'ils soient fossiles ou renouvelables. Pour répondre à la problématique posée par l'ANETT, en l'occurrence la conduite de la transition écologique dans les territoires touristiques, il convient tout d'abord de définir ce qu'on appelle « transition écologique ». Cela peut en effet être à la fois la réduction des gaz à effet de serre et la réduction des particules fines. Le propane est un gaz qui émet beaucoup de CO₂, mais qui n'émet presque pas de particules fines. Avec Enedis et EDF, la France a l'avantage d'avoir de l'électricité produite essentiellement à partir de nucléaire et de barrages hydroélectriques. C'est une force, mais on ne peut compter uniquement sur l'électricité en dépit de l'électrification de nos usages. Il convient ainsi de se demander s'il est pertinent de chauffer partout à l'électricité. Sur les territoires touristiques en bord de mer, la température est plus clémente, et la pompe à chaleur peut être une bonne option. En revanche, dans une station en haute montagne, cette solution sera moins performante, et la facture sera rapidement élevée. Je rappelle qu'il n'y a pas de bouclier tarifaire sur le propane : pourtant, nous sommes aujourd'hui sur des tarifs entre 10 et 12 centimes le kilowattheure, ce qui est donc très en dessous du prix de l'électricité. Par ailleurs, l'électricité ne se stocke pas, contrairement au propane, qui est stockable dans des citernes enterrées. Cela répond aux usages historiques que sont l'eau chaude, les sanitaires, le chauffage et la cuisson. L'électricité fonctionne bien en ville, mais, à partir du moment où la distance est de mise, l'aspect écologique sur les territoires touristiques n'est pas forcément pertinent si on ne prend pas seulement en compte le CO₂, sans compter la notion de budget. Le mix énergétique sera nécessaire pour répondre à tous les besoins. Je rappelle qu'une pompe à chaleur coûte trois fois plus cher qu'une chaudière gaz, coûts de maintenance inclus. Pour les bâtiments en territoires reculés, une chaudière à condensation est une très bonne solution pour maîtriser son budget. Il convient effet d'être pragmatique et non dogmatique, compte tenu des risques économiques du tout électrique et des risques politiques liés au pouvoir d'achat des Français. Primagaz ne compte pas que sur le fossile, et a été le premier en France à proposer du bio-propane. Ce gaz est issu des intrants des renouvellements des huiles de cuisson ou de l'agriculture. Son mérite est de réduire de 73 % les émissions de CO₂. Il est possible d'envisager dans les bâtiments une hybridation entre une pompe à chaleur et une chaudière au gaz, ce qui permettra d'avoir un filet d'électricité et de pallier les pics de consommation par le gaz, qui sera de plus en plus décarboné, avec un prix de l'ordre de 23 centimes du kilowattheure. Le propane a l'intérêt d'être un dérivé du pétrole, ce qui permet une meilleure indépendance énergétique qu'avec le méthane en raison d'une meilleure sécurité d'approvisionnement.

S'agissant des stations thermales, vous arrive-t-il parfois de devoir chauffer une piscine pour atteindre une certaine température ?

Edith GUEUGNEAU

Il est nécessaire de refroidir : on consomme donc de l'énergie pour refroidir l'eau.

Julien NOIRBENT

Historiquement, les piscines sont chauffées au fioul ou au gaz. Pour électrifier à 100 %, il faut imaginer le coût d'une pompe à chaleur pour chauffer une piscine. Cela me paraît ambitieux pour les établissements recevant du public.

Gérald MARTINEZ

Je vous remercie, comme je remercie toutes les personnes qui sont restées jusqu'au bout. Les sujets que nous allons rencontrer sont importants. Je ne sais pas comment nous parviendrons à nous adapter. Nous avons sur notre territoire un EHPAD qui est passé du gaz à une chaudière bois – même si nous avons gardé un peu de gaz en cas de rupture. Cependant, il faut alimenter cette chaudière, ce qui implique deux alimentations par semaine avec des semi-remorques. Le coût par rapport au gaz est donc élevé. J'aimerais connaître l'impact carbone des deux alimentations par camion en montagne par rapport au gaz. Il nous manque ce recul. Ces enjeux de terrain doivent constamment être remontés, car l'adaptation doit se faire au cas par cas.

Édith GUEUGNEAU

Merci à tous les intervenants. Les enjeux évoqués sont très importants. J'espère que, à la suite de cette table ronde, nous pourrons faire passer des motions utiles. Nous avons compris que c'est ensemble que nous pourrons avancer. Il existe de nombreuses solutions, et il convient de rester positif, car la France a beaucoup d'énergie. Nous devons construire en harmonie, sans dogmatisme.